



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Contribution au Grand Débat National

Habitant la Loire Atlantique, j'apporte ma contribution au "Grand débat" malgré la déception et l'incompréhension suite à la consultation sur l'aéroport de Notre Dame des Landes. Le non-respect d'un avis majoritaire des élus et de la population concernés, sans parler de toutes les phases de concertations, utilité publique, recours... a été un véritable déni démocratique et un désaveu de nos institutions. C'est pourtant une des premières décisions prises par le Président de la République.

Aujourd'hui, le grand mouvement social issu du plus profond de la population montre plusieurs choses :

La France ne se résume pas au grand Paris et aux 22 communautés métropolitaines

Les problèmes existentiels des populations rurales ainsi que des petites et moyennes villes, en matière de logement, bassins d'emplois, transports, éducation, soins, accès aux services... ne sont pas les mêmes. C'est pourquoi le besoin d'une véritable décentralisation des compétences et des moyens vers notamment les Régions est souvent exprimé.

Les Français aspirent à plus de démocratie participative

Or, les CESE et surtout les Conseils de développement, qui pourraient jouer ce rôle, sont des lieux de débats documentés et de propositions pertinentes, trop rarement reprises par les décideurs. Il faut donc inclure le poids d'une expression populaire dans nos institutions.

Chacun doit pouvoir vivre décemment du fruit de son travail

La seule revendication vraiment commune concerne le pouvoir d'achat. Elle est exprimée d'une manière compréhensible : la réponse est plus complexe car elle touche à la définition du "vivre décemment", aux charges des employeurs et à l'aide sociale. Plus complexe ne veut pas dire impossible. Il faut trouver le bon équilibre entre plus de rémunération et moins d'aides sociales.

Le mouvement populaire est soutenu par une grande majorité de la population

Ce soutien ne doit pas étonner car les classes les plus chargées d'impôts et taxes sont les classes moyennes et moyennes plus, comme les définissent les statisticiens. Cette catégorie de la population, qui est la plus entreprenante, subit toutes les augmentations sans contreparties sociales et contribue au-delà du raisonnable à la solidarité nationale.

Il faut y ajouter les retraités qui se sont sentis stigmatisés par les propos de certains Ministres. De plus, ils ont été touchés par le gel des pensions, alors que l'inflation repart à la hausse, et par la CSG.

Les retraités des classes moyennes ne sont pas des nantis et ne doivent pas faire l'objet de discrimination sociale. Si beaucoup sont propriétaires de leur logement, pour la majorité c'est leur seul bien, et ils doivent en assurer le gros entretien qui est loin d'être négligeable sur un parc vieillissant.

En outre, ils participent quand ils le peuvent, au soutien de leurs enfants et petits-enfants, ainsi qu'à la vie économique, sans parler des actions bénévoles au sein des associations. Enfin, les maigres économies placées sur les livrets A et les LDD, sont rémunérées à un taux bien inférieur à l'inflation.

Il faut donc répondre à ces préoccupations.

Les casseurs qui ont sévi dans les manifestations, ont hélas, joué un rôle prépondérant dans l'attention que le gouvernement a porté sur les revendications des manifestants. Sans ces débordements condamnables qui discréditent notre Pays, ces gens du peuple qui ont osé quitter leurs ronds-points pour monter à Paris, n'auraient pas été entendus.

Or, ces casseurs, qui polluent dangereusement toutes les manifestations, les politiques et les forces de l'ordre en connaissent l'origine. Depuis de nombreuses années, des quartiers multi ethniques dans les grandes villes, sont hors République, et "gouvernés" par des cartels de trafiquants et des chefs religieux. Le message du ministre de l'intérieur sortant, Gérard Collomb, a été limpide à ce sujet. Il faudra reconquérir ces portions de notre territoire par la force, et il y a urgence.

Impôts et taxes – Action publique

S'agissant des ménages

La notion de foyer fiscal mérite attention et rejoint la revendication principale clairement exprimée : pouvoir vivre décemment de son salaire. En effet, notre société fonctionne sur la base de deux revenus par foyer. Les personnes seules par choix de vie ou par accident de la vie, sont imposées en fonction de leurs revenus, sans tenir compte des charges fixes afférentes à une vie décente, comme on l'entend dans notre société connectée. Il faut revoir à la baisse l'imposition des personnes seules.

Pour le débat à venir sur les retraites, il faudra tenir compte de ces charges fixes dans le calcul des pensions de reversion. L'approche de M. Delevoye pose question. Il ne faudrait pas arriver à ce que le conjoint survivant se trouve dans l'obligation de vendre sa maison durement acquise par le couple.

S'agissant du principe de l'impôt

L'impôt sur les revenus devrait être prélevé sur chaque citoyen, même symboliquement pour les revenus les plus bas (seulement 43 % des foyers sont imposés à l'IR). Sa progression devrait être continue, dans la moyenne des tranches actuelles, avec un plafond raisonnable.

Dans tous les prélèvements ou aides de l'État, il faut éviter l'effet de seuil, préjudiciable notamment aux classes moyennes.

Il y a trop de taxes

Parfois empilées les unes sur les autres, on en arrive à payer de la taxe sur des taxes ! La taxe doit répondre à un besoin clairement exprimé. La recette doit être affectée.

Sur la taxe d'habitation. Si cet impôt local était contestable par le calcul de ses bases, il était admis par une grande majorité de la population, comme participation à la vie locale. Le principe de sa suppression a été décidé par le gouvernement. Cette décision doit donc s'appliquer à l'ensemble des contribuables à cette taxe.

La suppression de la TH prive les collectivités concernées, d'une capacité d'ajustement de leurs recettes. Il est à craindre que la taxe foncière payée uniquement par les propriétaires, dernière ressource sur laquelle les collectivités peuvent agir, augmente considérablement.

Rendre les communes dépendantes de dotations de l'État n'est pas une bonne chose. Ces collectivités doivent avoir une bonne lisibilité de leurs ressources et la possibilité d'agir directement dans la limite d'un plafond, sur les taux d'impositions locales. La proximité des électeurs et les engagements pris par les élus protègent des dérives excessives.

Laïcité et immigration

La loi de 1905 répond encore aujourd'hui à la définition d'un État laïc

La laïcité est bien une valeur primordiale pour le vivre ensemble et un des piliers de notre République.

Les difficultés rencontrées dans le domaine de l'immigration portent sur l'importance d'un flux migratoire majoritairement masculin et sur la conviction religieuse islamique de la quasi-totalité des migrants.

Il ne s'agit pas de stigmatisation mais de reconnaître que l'Islam, en mélangeant le spirituel et le temporel, porte des exigences (je n'ose pas dire des valeurs) qui ne correspondent ni à notre morale, ni à notre fonctionnement laïc. Les difficultés d'intégration sont le résultat de cette constatation.

Nous aspirons tous à être citoyens du monde mais le monde est divisé en États souverains. Oui, comme le rappelle notre Président, nous devons être fiers d'être Français. C'est pourquoi nous tenons à conserver notre identité.

Sur l'importance du flux migratoire, il faut absolument interdire aux ONG d'encourager le trafic des passeurs en postant des navires au large de la Lybie. Ces actions ne relèvent plus du droit maritime.

Notre Pays ne doit pas accueillir plus d'étrangers que notre capacité d'intégration le permet (prise en charge, soins, logement, éducation, apprentissage de la langue, emploi... dans la limite d'un budget consenti.

S'agissant du logement, il faut éviter de continuer à développer les quartiers multi ethniques. Ceux existants, livrés aux trafics des cartels et aux Imams, sont à reconquérir.

Sur l'Islam, ne rien céder sur les pratiques religieuses ostentatoires, vestimentaire, hallal, sexiste... en dehors des lieux privés et de culte.

Organisation de l'État et des collectivités publiques

Depuis la création des Régions et des intercommunalités à fiscalité propre, les contribuables ont vu apparaître de nouvelles lignes d'impôts, sans que ceux existants diminuent

Toutes les tentatives de réforme territoriales n'ont été qu'arrangements entre les politiques en place, chacun cramponné à son "fauteuil". Ces "arrangements" ont fait que la grande région "Bretagne – Pays de la Loire" souhaitée par beaucoup, n'a pas été validée par le gouvernement de l'époque.

Sans tout remettre en question, la réforme territoriale demande quelques aménagements. Il faut préserver les communes. C'est une richesse démocratique et un élément essentiel de proximité. Le fronton des mairies rappelle à chacun le socle de notre République : liberté égalité fraternité. Les Maires et conseillers municipaux doivent être les dépositaires privilégiés de la légitimité donnée par le suffrage universel.

Les intercommunalités, y compris les métropoles, doivent continuer à fonctionner dans le cadre de la représentation des collectivités qui les composent et dans un contexte de coopération et de solidarité intercommunale. La légitimité est détenue par les Maires qui siègent obligatoirement dans ces structures et sont responsables, devant leurs électeurs, des décisions prises.

Trop de strates institutionnelles et trop d'élus

Aujourd'hui, la Région me semble l'échelon le plus pertinent pour organiser la vie économique et sociale. Je suis favorable à la suppression des départements en tant que collectivité territoriale. Les services notamment sociaux seraient des antennes décentralisées de la Région.

Cette suppression serait de nature à générer des économies d'échelle, et à diminuer le nombre d'élus, même si la composition et les compétences des Régions, devront être revues.

Le bicamérisme ne doit pas être remis en cause, mais profondément aménagé

Le Sénat doit plus que jamais être la chambre qui représente au mieux les territoires et leur peuplement. Sa composition pourrait comporter des sénateurs désignés par les Régions et des sénateurs membres de la société civile, tirés au sort. Dans ces conditions, le CESE pourrait disparaître. Il y en a déjà un par Région.

En cas de désaccord entre le Sénat et l'Assemblée sur les grands sujets, la consultation populaire trancherait.

La réduction significative du nombre de représentants dans les deux assemblées, ainsi que la clarification des indemnités et autres privilèges, aussi bien des élus que des fonctionnaires qui y travaillent, seraient une source d'économie et un acte d'exemplarité.

Les instances gouvernementales sont trop nombreuses, et la rémunération de leurs membres excessive.

Transition écologique

Si le constat de la consommation excessive des ressources naturelles et du réchauffement climatique est une réalité, les rapports du GIEC sont à examiner avec un certain recul quant au lien entre évolution constatée de la température et la nature anthropique du CO₂. Il serait bon d'écouter, sur ce sujet, des scientifiques (de plus en plus nombreux) en dehors de ceux du GIEC, organe de l'ONU.

Soyons pragmatiques. Pouvons-nous taxer nos concitoyens pour soutenir une transition énergétique ciblée sur une cause (production de CO₂) qui relève d'hypothèses et de modèles mathématiques ? D'autant plus que notre Pays figure parmi les moins émetteur de ce gaz.

Il est du devoir de l'État de veiller à la fiabilité de l'approvisionnement électrique de notre Pays. C'est devenu un produit indispensable à la vie économique et quotidienne. L'électricité est une énergie particulière. L'équilibre est indispensable entre production et consommation. Son stockage à grande échelle est pour le moment impossible. Les productions d'énergies renouvelables sont non seulement marginales par rapport aux besoins, mais surtout aléatoires. Ne nous laissons pas entraîner par le puissant lobby éolien gavé de subventions et favorisé par des prix de vente exagérés qui fragilisent EDF.

Ce serait une erreur fatale de se priver du socle de production nucléaire et thermique pour répondre au lobbying "vert". Le black-out évité de justesse le 10 janvier dernier par délestage des gros consommateurs industriels est une alerte. Gérer une pénurie en n'assurant plus la continuité de fourniture de l'électricité n'est ni responsable, ni envisageable, d'autant plus que le développement des voitures électriques, encouragé par l'État, contrebalancera les économies et ne fera donc pas diminuer les besoins en production.

Le grand Ouest est concerné par l'arrêt des deux tranches charbon de 600 MW de la centrale de Cordemais, programmé par le plan stratégique charbon en 2035. Cette fermeture avancée à 2022 n'est pas rationnelle. La mise aux normes de ces tranches a été réalisée en 2016, mobilisant un investissement de plusieurs centaines de millions d'euros. En outre, une étude et des essais sur site ont montré que les chaudières pouvaient fonctionner avec 80 % de bio masse (voir rencontre organisée par la CNDP en juin 2018). Cette production de Cordemais est stratégique dans l'alimentation électrique de l'Ouest et contribue à la tenue en tension du Finistère.

Le maintien du plan stratégique charbon en 2035 permettrait d'envisager les investissements nouveaux nécessaires à la sûreté d'alimentation électrique (voir contribution Xavier Rondot du GAELA).

Favorisons aussi la recherche dans la filière hydrogène et la géothermie profonde.